

1. Titre

Technologie de lutte contre les mouches par les plantes pièges

2. Présentation de la technologie

Zone : La technologie repose sur l'utilisation de plantes qui diffusent une odeur qui attire les mouches et ainsi les concentre autour d'elle. Un insecticide peut être utilisé pour alors les éliminer. Elle est développée dans la zone des Niayes.

Caractéristiques : La plante piège ici est le basilic. Pour une bonne couverture, une petite planche de basilic de dimensions 0,5m x 0,5m est installée tous les deux hectares. L'expérience a montré que la plus grande concentration des mouches au niveau du basilic se voit le soir ou le matin avant qu'il ne fasse chaud. En d'autres termes, le traitement à l'insecticide doit se faire pendant ces moments. Avec cette méthode, un petit pulvérisateur à dos à pression entretenue pourrait suffire pour faire l'application d'insecticide.

Spécificités techniques : Traiter les arbres de bordure tous les 10 m autour du verger. Cependant, il faut éviter d'utiliser les insecticides qui ont un effet répulsif pour continuer à attirer les mouches. Un insecticide comme le Spinosad est très approprié parce qu'il provient d'une fermentation bactérienne, donc naturel et ne pose pas de problème écologique.

Niveau d'application : Tous les producteurs dans 14 CR de Thiès

Cibles : Les producteurs de Taiba Ndiaye, Keur Moussa, Diender, Notto Gouye Diama, Méouane, Diass, Darou Khoudoss

Avantages : L'efficacité sélective : un large champ d'activité sur les ravageurs tout en étant très respectueux de la faune auxiliaire.

Un insecticide sans odeur.

3. Impact potentiel

Augmentation des revenus

Augmentation des connaissances scientifiques et techniques

Effet social positif (preuves pas encore disponibles)

4. Contacts :

ANCAR/Thiès

Mme Kane Aminata Sow, directrice Zone Niayes ANCAR, Tel : (221)339521643 (bureau), email : sow.aminta89@gmail.com, ancarthies@orange.sn

1. Test & validation

Qui a testé la technologie en milieu réel, en précisant les autres acteurs impliqués ?

DPV, ISRA, ANCAR

La technologie a-t-elle été validée? oui

Par qui : DPV, ISRA, ANCAR, Producteurs des Niayes et dans région naturelle de la casamance

Année d'approbation de la diffusion : 2008-2009

2. Institutions, partenaires

IITA-CIRAD/ ANCAR Niayes, FNRAA, ANCAR, DPV, ISRA

3. Stratégie de diffusion

Sous forme de séances de formation et de sensibilisation au niveau des vergers et à travers les média (radio, publireportage)

4. Utilisateurs

Les producteurs de Taiba Ndiaye, Keur Mousse, Diender, Notto Gouye Diama, Méouane, Diass, Darou Khoudoss, sindia, sangalkam, Notto Diobass, Thiénéba, Fandène, Yenne, Cherif Lô et leurs environs

5. Conditions d'accès : payante